

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE

POUR L'ADHÉRENCE DES RAGRÉAGES DE SOL
ET DES MORTIERS COLLES CARRELAGE

1 kg

5 à 10 m²
1 kg

5 kg

25 à 50 m²
5 kg



- Prêt à l'emploi
- Supports neufs et absorbants : chapes ciment, dalles béton, plâtre, chapes anhydrites
- Séchage rapide : pose après 2 heures

**SOL & MUR
INTÉRIEUR
SOL EXTÉRIEUR**

DESTINATIONS



OUTILS



TEMPÉRATURE
D'APPLICATION



SUPPORTS ADMIS

En sol intérieur :

- chapes ciment et dalles béton
- chapes anhydrites

En mur intérieur :

- plâtre
- carreaux de plâtre
- plaques de plâtre cartonnées

En sol extérieur :

- chapes ciment et dalles béton

PRÉPARATION DU SUPPORT

Nettoyer soigneusement le support et éliminer toute substance susceptible de nuire à l'adhérence. Les supports doivent être : propres, sains, secs, non sujets à des remontées d'humidité, solides. Les dallages et les chapes ciment doivent être réalisés depuis plus d'un mois, les planchers béton depuis plus de deux mois. Les chapes anhydrites doivent être poncées et sèches (taux d'humidité mesuré). Ces supports seront soigneusement dépoussiérés avant l'application du primaire.

APPLICATION

BUILDFIX PRIMAIRE D'ACCROCHAGE s'applique à la brosse ou au rouleau en couche continue. Attendre le séchage complet de **BUILDFIX PRIMAIRE D'ACCROCHAGE** (min. 2 heures à + 20°C) avant d'appliquer le ragréage ou le mortier colle. Le délai de séchage est allongé par temps froid.

***BUILDFIX PRIMAIRE D'ACCROCHAGE** peut être utilisé en sol extérieur, avant l'application de **BUILDFIX RAGRÉAGE EXTÉRIEUR**. Dans ce cas, il sera dilué avec 50 % d'eau.

RENDEMENT

5 à 10 m² par bidon de 1 kg.
25 à 50 m² par bidon de 5 kg.

NETTOYAGE

Le produit frais se nettoie à l'eau.

STOCKAGE

24 mois en emballage d'origine dans un local tempéré.

Contient biocide :

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande. **CRAINT LE GEL.**

AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus amples informations, consulter la Fiche de Données de Sécurité.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).